



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE DE ST MARTIN DE FONTENAY

18 JUL. 2018

SERVICE RISQUES

Nombre de membre
Afférents au conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 06/07/2018
Date d'affichage : 16/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Martine PIERSIELA.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER.

Étaient absents non excusés : M. Benoit LETELLIER

Procurations : M. Jean-Pierre GLINEL à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Sophie BIZOUARD à Mme Simone MOUZANUIK, M. Frédéric DRAPIER à M. Thierry ENOUF

Participants : M. Christophe MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Betty GODIN

OBJET : PROJET ARTERE DU COTENTIN II – SOCIETE GRT GAZ – MODIFICATION DU PROJET – DEMANDE D'AVIS PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Délibération n° MA-DEL-2018-043

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Pour information : une réunion publique aura lieu à Maltot le lundi 10 septembre 2018 de 18 h à 19 h 30.

Le Conseil municipal s'était déjà prononcé favorablement, le 26 septembre 2017 sur cette demande de GRT gaz concernant le doublement d'une canalisation de transport de gaz pour renforcer le réseau existant de gaz.

Suite à des modifications substantielles du projet GRTgaz a décidé de procéder à une nouvelle demande de d'autorisation de construire et d'exploiter et une demande de déclaration d'utilité publique.

Une nouvelle enquête publique est donc ouverte ainsi qu'une nouvelle consultation des collectivités.

Il est rappelé que ce projet de canalisation de transport de gaz permet le développement du réseau de transport de gaz normand, suite à des demandes d'augmentation de capacité de la part de clients déjà connectés au réseau ou qui prévoient de l'être prochainement.

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation relatives au Projet Artère du Cotentin II, l'avis de la commune de Saint Martin de Fontenay est sollicitée sur :

- L'autorisation de construire et d'exploitation
- La déclaration d'utilité publique.

S+T

→ PLS
18/07/18

CR

Vu F6

Délibération n° MA-DEL-2018-043

Votants : 22

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 2

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur :

- l'autorisation de construire et d'exploitation
- la déclaration d'utilité publique

et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant

Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de CAEN et publication par voie
d'affichage le 16/07/2018



Le Maire
Martine Piersie LA
Martine PIERSIE LA